

# UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

L'activité forestière est essentielle à l'avenir de la forêt : les forestiers entretiennent la forêt pour l'aider à grandir. Leurs interventions, réglementées, préparent, avec respect, la forêt de demain. Grâce à la gestion forestière durable, une forêt entretenue est une forêt en meilleure santé, une forêt plus belle.

## La gestion forestière durable, c'est quoi ?

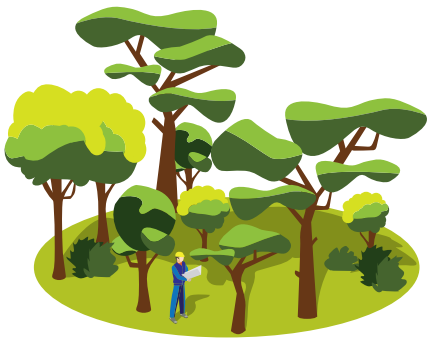
En France, la récolte de bois est soumise à une réglementation visant à garantir une gestion durable appliquée tout au long du cycle de vie de la forêt. Elle permet de produire du bois tout en pérennisant la ressource forestière, préservant la biodiversité et garantissant le respect de tous les usagers de la forêt. La coupe des bois est soumise à des **règles qui assurent le renouvellement de la forêt**.



## LES FORESTIERS ET LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE

### ou comment préparer la forêt de demain

Les forestiers entretiennent la forêt tout au long de son cycle de vie et renouvellent sans cesse ses paysages. **Leurs interventions prennent en compte les équilibres naturels**, protègent la biodiversité et favorisent son rôle de puit de carbone. **La forêt se régénère naturellement par les graines provenant des arbres en place (semenciers) ou par rejet (taillis)**. Dans certains cas, des plantations peuvent être effectuées (plants issus de pépinière).



#### L'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET LA GESTION

C'est l'établissement d'un diagnostic et l'identification des enjeux de la forêt pour orienter la gestion et programmer des actions dans le temps.

Cet aménagement contribue à assurer une mise en valeur économique, sociale et environnementale de nos forêts.



#### LA SYLVICULTURE

Assurer le renouvellement de la forêt et sa conservation, c'est par exemple soigner et protéger les jeunes plants qui ont besoin d'espace et de lumière pour les aider à bien se développer ; c'est favoriser la croissance et la qualité des arbres d'avenir sélectionnés et éliminer les sujets les plus faibles et enfin, c'est récolter les bois mûrs sélectionnés, tout en ayant assuré leur régénération en amont pour que le cycle recommence.



#### LA RÉCOLTE DE BOIS

C'est l'abatage mécanique ou manuel, l'ébranchage, le façonnage et le tri des bois. Les grumes sont par la suite débardées et sorties de la forêt pour être transportées vers le lieu de transformation comme la scierie.

## ZOOM sur...

### la gestion durable dans le droit français

Les récoltes de bois sont réglementées par 5 Codes, en particulier le Code forestier, qui encadre l'activité forestière selon le principe de la gestion durable. Les coupes et leurs conditions d'exploitation sont réglementées : documents de gestion, autorisations préalables. L'État (DDT) s'assure de leur bonne application. Les chantiers de coupe doivent être déclarés et signalés, et les itinéraires empruntés recevoir une autorisation préalable. Les coupes abusives non autorisées sont punies d'amendes. Il existe 2 établissements publics, l'ONF, pour la forêt publique, et le CNPF, pour la forêt privée, garants de la bonne gestion des forêts.

La loi d'orientation forestière a introduit en 2011 la notion de gestion durable dans le droit français : «la gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, des fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes ».

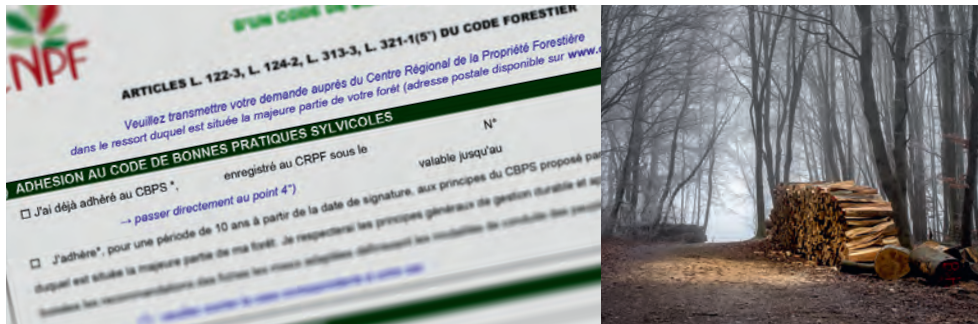


**Le saviez-vous ?**  
100% de la forêt est protégée par le Code forestier

## Quels outils à disposition des propriétaires ?

Une gestion forestière durable permet de concilier récolte de bois et préservation de la biodiversité et des paysages. Le propriétaire, public ou privé, travaille alors avec un **projet de gestion sur le long terme**, traduit dans un document de gestion.

En forêt privée, les **plans simples de gestion (PSG)** sont obligatoires pour les propriétés privées de plus de 25 ha. Ils sont agréés par le Centre National de la Propriété Forestière (délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur : [paca.cnpf.fr](http://paca.cnpf.fr)). Les propriétés de surface inférieure peuvent se doter volontairement d'un PSG (> 10 ha) ou adhérer au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ou au Règlement Type de Gestion (RTG).



Pour les forêts publiques, relevant du régime forestier, des **documents d'aménagement**, planifiant les actions de gestion à 20 ans, sont réalisés par l'Office National des Forêts ([www.onf.fr](http://www.onf.fr)). Ils permettent d'appliquer localement les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt (économique, sociale, et environnementale) et les traduisent notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois, de protection et de préservation des sols.



### Le saviez-vous ?

442 810 ha de forêts certifiés PEFC en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## ZOOM sur...



PEFC™  
10-21-19

Promouvoir  
la gestion durable  
de la forêt

## le label PEFC

La certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) garantit au consommateur que les bois (ou les fibres de bois) utilisés pour fabriquer les produits sont issus de forêts gérées de façon durable, participant ainsi au développement et à la pérennité des massifs forestiers. PEFC garantit par contrôles l'application d'un cahier des charges strict par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers).

## Des projets de territoires

De nombreux partenaires sont mobilisés pour assurer une gestion durable des forêts. Les collectivités territoriales, les Parcs nationaux et régionaux, le CNPF, l'ONF, FIBOIS SUD, les Syndicats de propriétaires privés... tous les acteurs de la filière forêt-bois, publics et privés, institutionnels et professionnels, œuvrent ensemble pour assurer l'avenir de la forêt.



## ZOOM sur...

## les chartes forestières de territoire

Les chartes forestières de territoire sont issues de la Loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001. Elles permettent aux collectivités locales de définir leur politique forestière. Établie sur un territoire cohérent en termes de bassin de vie ou d'unité paysagère forte, une charte forestière participe à l'économie et à l'aménagement du territoire, en transversalité avec d'autres dynamiques comme le tourisme. Elle intègre la multifonctionnalité des forêts dans un objectif de développement durable et engage un partenariat entre tous les élus et acteurs concernés sur le territoire. Elle est un **signe positif de la mobilisation des acteurs** de la forêt régionale pour la préserver.



### Le saviez-vous ?

65% du territoire forestier régional est engagé dans 19 projets de chartes forestières de territoire, en exécution ou en projet.



## La récolte forestière, une activité pas toujours bien comprise

La récolte forestière est source de nombreuses interrogations et inquiétudes. Pourtant, dans le respect des usages et des ressources, il est possible de récolter du bois et de pratiquer une sylviculture durable et raisonnée. Quand ils sont bien réfléchis et intégrés dans une logique de long terme et de multifonctionnalité, les travaux forestiers participent à la vie de la forêt.



### ZOOM sur...

#### la charte de confiance pour la récolte forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur

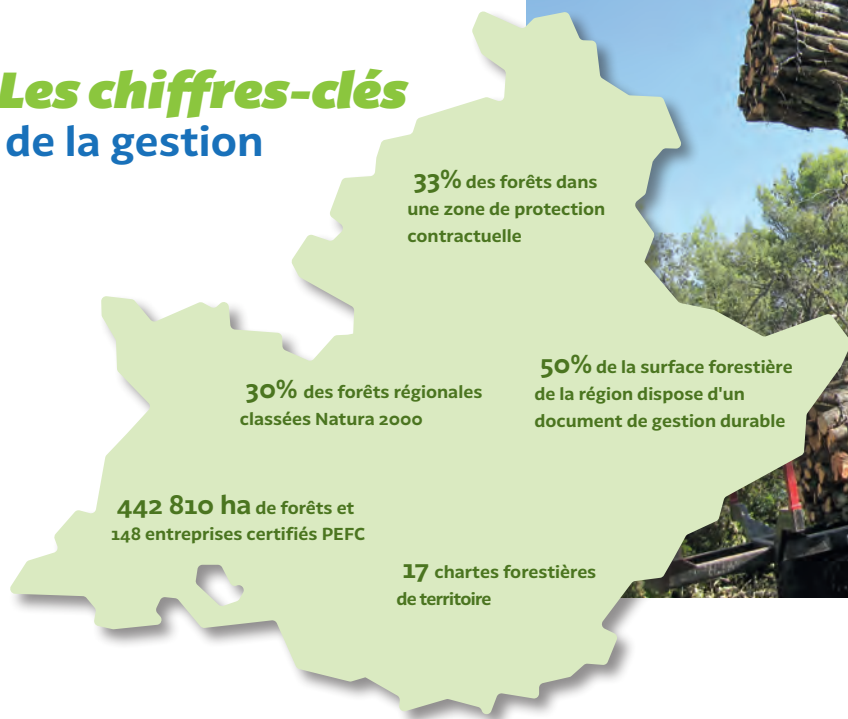
Les professionnels de notre territoire s'engagent dans une démarche qualité, la charte de confiance, afin d'assurer des chantiers de récolte exemplaires. Élaborée et pilotée par l'interprofession FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle a pour objet d'instaurer la confiance pour accroître la récolte de bois et développer la mise en marché d'une ressource locale à fort potentiel. Elle doit également permettre d'assurer aux propriétaires des travaux conformes à leurs souhaits et s'inscrit dans le cadre des principes d'une gestion durable de la forêt. L'adhésion à cette charte vise à :

- ▶ promouvoir la qualité des interventions en forêt ;
- ▶ faire connaître le professionnalisme des entreprises ;
- ▶ améliorer l'image de la récolte de bois ;
- ▶ favoriser la concertation entre les acteurs.

## RÉCOLTER UN ARBRE, C'EST FAIRE VIVRE LA FORÊT



## Les chiffres-clés de la gestion



© HAYETH SIDHOM

## LES ENJEUX D'AVENIR



© FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur / Avril 2019

Sources  
 • « Données et chiffres-clés de la forêt méditerranéenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017 » - Observatoire régional de la forêt méditerranéenne  
 • « Analyses Provence - Alpes - Côte d'Azur » - Insee - Septembre 2014  
 • « Récolter du bois pour faire vivre la forêt » - Institut pour la forêt méditerranéenne - Avril 2016  
 • ONF / CNPF / IGN / Communes forestières